



PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX CYTOSTATIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Laura DESPLAT

Technicienne en prévention des risques chimiques – GIMS – Marseille

Dr Anne LANDI

Directrice médico-technique – GIMS – Marseille

Dr Emilie MARCHETTI

Médecin du travail – GIMS – Marseille

Commission Soins Privés du GIMS

(Dr BELLEZA, Mme DESPLAT, Dr FOURTEAU, Dr HALIMI, Dr LANDI, Dr MARCHETTI)

Introduction / Objectifs :

Le GIMS est un SPSTI, assurant ses missions sur Marseille et ses environs, ayant un agrément spécifique pour suivre les établissements de soins privés. La CMT (Commission Médico-Technique) a décidé d'inclure l'action portée par la Commission Soins Privés sur la prévention du risque cytostatique à son projet de Service 2018-2022.

En effet, certains médicaments anticancéreux sont classés par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Ce sont des ACD (Agents Chimiques Dangereux) qui majoritairement présentent des dangers CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques). De plus, leur utilisation est en augmentation ainsi que le nombre de personnes exposées en milieu de soin.

Méthodologie :

Nous avons identifié les établissements potentiellement concernés par l'exposition, suivant les codes NAF (8610Z, 8710A, 8730A, 7500Z). Nous avons créé un volet spécifique pour les Fiches d'Entreprise et avons établi un cahier des charges des mesures organisationnelles et techniques devant être mises en place dans les différents types d'établissements.

Un suivi de la mise en place des mesures de prévention proposées est réalisé à six mois ou un an. Des sensibilisations sont réalisées auprès des salariés concernés. Le suivi médical individuel est adapté avec un codage de risque professionnel dédié.

Résultats obtenus :

Sur les 213 établissements questionnés, 86 à ce jour sont concernés par cette exposition et ont été conseillés pour le renforcement des moyens pour les établissements ayant une activité en chimiothérapie, ou pour une mise en place globale pour les établissements ayant une autre activité, mais qui sont concernés.

Sachant que le médicament est une source de danger, mais également les excréta des patients, les actions ont été évaluées à toutes les étapes du cycle de vie du médicament dans les établissements : lors des livraisons, du transport jusqu'au stockage et déballage, de la préparation des médicaments, à l'administration des chimiothérapies, également sous forme per-os, jusqu'aux soins apportés aux patients ou résidents, l'entretien des chambres et des autres espaces, la gestion des déchets, ainsi que la conduite à tenir en cas de déversement.

La prise en charge des salariés sur le suivi individuel et la surveillance ont été renforcés pour les femmes enceintes et allaitantes.

Discussion des résultats / Conclusion :

Ces interventions ont mis en avant une méconnaissance des dangers de ces médicaments et surtout des excréta des patients, hormis chez les vétérinaires, qui avaient déjà mis en place des mesures de prévention satisfaisantes.

La prévention de l'exposition aux excréta et lors du bionettoyage a dû être renforcée dans les établissements ayant un service de chimiothérapie.

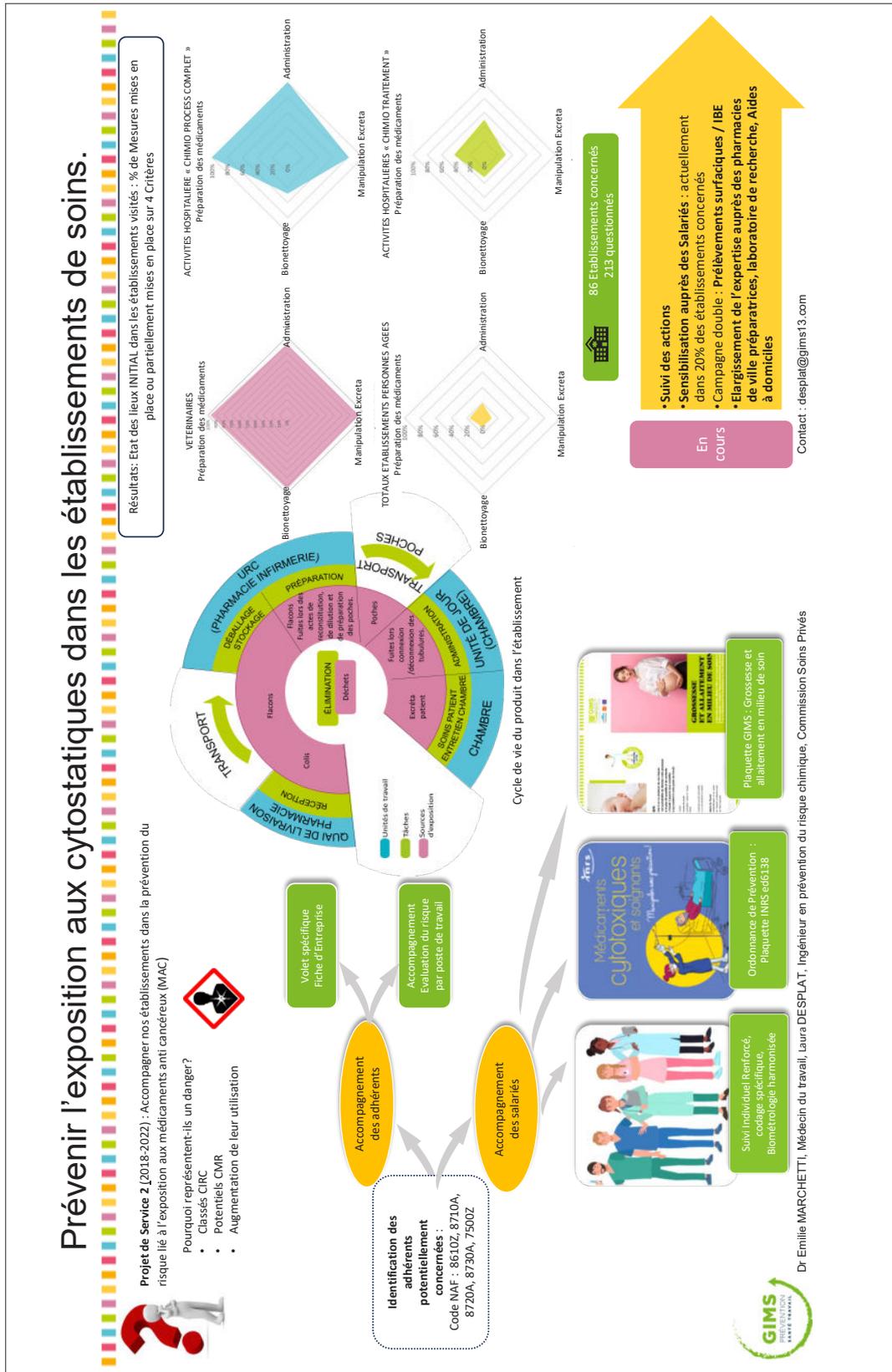
Concernant les EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et les cliniques, l'intégralité des points ont dû être préconisés.

Le suivi permet de poursuivre l'accompagnement dans nos entreprises et d'orienter sur une

campagne de prélèvements surfaciques pour vérifier l'efficacité des mesures mises en place. Nous élargissons notre expertise auprès des pharmacies, des laboratoires de recherche, les aides à domicile...



Pour contacter l'auteur : desplat@gism13.com



Dr Emilie MARCHETTI, Médecin du travail, Laura DESPLAT, Ingénieur en prévention du risque chimique, Commission Soins Privés

